

## Alsace

### UN NOUVEAU LABEL POUR UNE TERRE DE TEXTILE

L'exemple vosgien essaime. Deux ans après la création de Vosges Terre Textile, le label Alsace Terre Textile est lancé le 7 novembre à Mulhouse (Haut-Rhin). L'initiative en revient à Pôle Textile Alsace, une association qui fédère une cinquantaine d'entreprises sur les quelque 200 que compte la région, pour plus de 8 000 emplois. « Seize d'entre elles sont en train d'être labellisées, indique Gianni Pavan, le fondateur de la PME Alsatextiles et président de la commission du label. Tout le monde ne sera pas éligible, car c'est vraiment une démarche d'excellence. » Alsace Terre Textile comptera deux niveaux : l'un pour les acteurs de la filière, des entreprises qui participent à l'élaboration d'un produit ; l'autre pour des produits finis. Pour que ces derniers puissent bénéficier de l'étiquetage, au moins 75 % des étapes de fabrication



Gianni Pavan préside la commission du label.

devront avoir été réalisées dans la région. « L'objectif, dit Gianni Pavan, c'est que ceux qui ont fait depuis longtemps l'effort de produire localement puissent le mettre en avant et que les consommateurs les identifient plus facilement. » Autre espoir, celui de décrocher de nouveaux marchés. « Dans les Vosges, constate-t-il, certaines entreprises labellisées ont pu attirer de nouvelles productions. » ■ **THOMAS CALINON**

## Rhône-Alpes

### UN FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LES ENR

Un fonds d'investissement dédié aux énergies renouvelables (ENR) va être créé en Rhône-Alpes. Porté par une société de financement régionale, il sera doté de 9,09 millions de fonds propres, dont 5 millions souscrits par la Région, 1,8 million par la Caisse des dépôts et consignations, 1,9 million par trois banques régionales... Ce fonds prévoit d'investir dans une quinzaine de projets en deux ou trois ans, en particulier dans la méthanisation, l'énergie éolienne et la micro-hydraulique. Un appel à candidatures va être lancé pour sélectionner les projets susceptibles d'être financés à hauteur de 15 % à 30 % chacun.